

la diffusion de renseignements semblables sur l'ensemble des produits de consommation plutôt que sur des sujets isolés et de façon sporadique.

L'Association canadienne des consommateurs a souvent pressenti le gouvernement pour en connaître le point de vue. Il s'agit d'un groupe de bénévoles qui veut aider les consommateurs en mettant certains renseignements à leur portée. Il est révélateur que l'Association se sente incapable d'effectuer isolément la tâche et obligée de s'assurer la collaboration du gouvernement.

J'aimerais lire une partie d'une lettre datée du 12 avril 1966, portant l'en-tête de l'Association canadienne des consommateurs et signée par Beryl A. Plumpre, son président national. Je cite:

Notre association croit fermement qu'un ministre du gouvernement devrait être principalement chargé de protéger la situation économique des consommateurs et d'assurer que, lors des discussions sur la politique du gouvernement, en prendra en considération l'effet de cette politique sur les consommateurs.

Le nom de ce ministère n'est peut-être pas important, et si nous parlions simplement d'un nom, cette discussion serait théorique. Le débat d'aujourd'hui et la modification proposée portent sur bien plus qu'un nom; ils ont trait plutôt à l'importance du ministère proposé. Si le gouvernement veut bien traiter les consommateurs, il n'y a aucune raison pour laquelle ce ministère ne porterait pas le nom proposé et ne serait pas directement responsable des questions relatives aux consommateurs sous l'égide d'un ministre, au lieu d'être ajoutée à un autre ministère chargé d'autres fonctions.

La réorganisation proposée et les responsabilités qui ont été groupées sont, à quelques exceptions près, satisfaisantes et portent sur la question de la protection des consommateurs en général. J'ai écouté avec intérêt et admiration mon collègue de Vancouver-Kingsway l'autre soir, lorsqu'elle a parlé des quatre besoins des consommateurs. Les autres députés qui ont participé à ce débat ont mentionné un grand nombre de besoins des consommateurs, et j'aimerais traiter d'un besoin en particulier. Le consommateur doit avoir le droit d'être entendu. D'après nous, la voix des consommateurs n'est pas assez forte pour être entendue pendant les délibérations du cabinet. Je ne blâme personne en particulier à cet égard, mais à cause de la nature même de l'organisation du cabinet, la voix du consommateur est étouffée.

En théorie, chacun s'intéresse au consommateur parce que nous sommes tous des consommateurs. En théorie, chacun parle en

tant que consommateur et pour le consommateur, mais en pratique les ministres ont des responsabilités précises à l'égard des divers éléments de notre société. Comme on l'a signalé, nous avons un ministère de l'Industrie, dont la principale préoccupation est, et devrait être certes, de favoriser le bon fonctionnement de l'industrie au Canada. Nous avons un ministère du Commerce qui a des responsabilités. Nous avons aussi un ministère du Travail qui a des responsabilités, et je pourrais continuer ainsi. Nous avons aussi besoin d'un ministère de la Consommation, car le consommateur a un rôle important à jouer dans les délibérations au sein du cabinet. A mon avis, nous pourrions résoudre un grand nombre de nos problèmes relatifs aux droits de douane et aux taxes si la voix du consommateur pouvait se faire entendre.

• (7.10 p.m.)

J'aimerais donner un indice au comité à cet égard. Le Canada a une politique nationale du pétrole, élaborée pendant un certain nombre d'années. C'est une politique marquée d'imprécision. Même la personne chargée de l'appliquer doit admettre parfois qu'elle est difficile à définir et à comprendre. Il n'y a peut-être rien qui cloche dans la politique du pétrole du Canada; je ne saurais le dire. J'affirme, cependant, que lorsque la politique du pétrole du Canada a été formée, ce fut sur les instances de certains exploitants, et je doute qu'on en ait bien compris et évalué les répercussions pour les consommateurs ou qu'on en ait pleinement tenu compte.

J'ai reçu une copie d'une lettre adressée à l'honorable Mitchell Sharp, ministre du Commerce, au sujet de la politique nationale du pétrole. L'auteur y signale les effets de cette politique sur les consommateurs canadiens. Il demande la révocation de certains décrets du conseil qui établissent la juste valeur marchande du pétrole et des produits du pétrole importés au Canada. Voici ce qu'il déclare:

Le décret ne fait qu'accroître les bénéfices des sociétés intégrées au Canada, réduire de plus d'un million de dollars le rendement de l'impôt sur le revenu au Canada, supprimer le jeu de la concurrence sur le marché; il ne contribue qu'à raffermir le monopole sur le prix du pétrole exercé par les sociétés intégrées et imposer des prix excessifs aux consommateurs canadiens. Nos calculs démontrent que l'économie canadienne épargnerait environ 500 millions de dollars par année au titre du carburant, si le marché était libéré de la réglementation des prix des sociétés intégrées que votre gouvernement appuie, à l'heure actuelle...

Il est également notoire que la «juste valeur marchande» au Royaume-Uni, à Aden, en Allemagne, en Italie—et même en Venezuela—est